



## DÉCLARATION DES ÉLUS CGT EDUC'ACTION CAPA D'AVANCEMENT D'ÉCHELON DES PLP DE L'ACADÉMIE DE PARIS 20 DÉCEMBRE 2017

La CGT Educ'action se félicite de ne pas avoir signé le PPCR.

En effet au 1er février 2017, les personnels enseignants et d'éducation ont théoriquement vu une hausse de leur rémunération par l'effet combiné de la revalorisation indiciaire de leurs grilles de salaire prévue au 1er janvier 2017 (entre 4 et 11 points selon l'échelon) et l'augmentation de 0,6 % de la valeur du point d'indice majoré programmée au 1er février 2017. Mais en réalité, cette augmentation a été nettement atténuée par le fait de la conversion primes/points à hauteur de 3 points d'indice environ et surtout, par l'augmentation de 0,35 % de la cotisation de la pension civile au 1er janvier 2017.

Les nouvelles grilles sont loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies par les personnels depuis de nombreuses années, 14,7% depuis 2000. Les inégalités salariales entre femmes et hommes subsistent.

De plus, le niveau de qualification exigé pour entrer dans la profession comme titulaire n'est pas pris en compte : un jeune collègue entrera dans la carrière avec une rémunération brute égale à 1,246 fois le SMIC actuel... (Alors que cette rémunération était de 2 fois le SMIC dans les années 80). Quel avenir souhaitons-nous pour la profession ?

Après les élections, le nouveau gouvernement s'est empressé d'annoncer le report de toutes les mesures d'augmentation d'indice prévues pour 2018. Il faudra attendre au mieux l'année 2019 pour en voir un début de concrétisation (si pas de nouveau report).

La CGT Educ'action s'oppose au grade à accès fonctionnel. La mise en place de ce 3<sup>ème</sup> grade à accès fonctionnel est inacceptable et constitue un changement majeur de logique du statut général des fonctionnaires. En effet, ce grade fait dépendre la carrière d'un fonctionnaire de l'emploi qu'il occupe et non du grade qu'il détient. De plus, 90% des collègues en sont exclus. Le principe de la fonction publique de carrière est une pièce fondamentale du statut et un élément essentiel de la démocratie car le statut permet à l'agent d'exercer ses fonctions en toute indépendance. Les gouvernements successifs tendent à vouloir imposer une autre conception que nous avons toujours combattue.

Avec le retour du gel du point d'indice dès 2018, avec la nouvelle augmentation prévue de la retenue pour pension civile, la hausse de 1,7 point de la CSG en janvier 2018, sans compter le rétablissement du jour de carence, c'est une véritable attaque contre nos salaires que mène le gouvernement.

La majorité des personnels verra son salaire net baisser en janvier 2018.

La CGT Educ'action continue à revendiquer une déconnexion totale de la rémunération avec l'évaluation professionnelle. Elle refuse la mise en concurrence entre les personnels.

Elle revendique pour tous les personnels :

- un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière
- un déroulement de carrière de 35 ans maximum avec un seul grade ou classe par corps réparti sur 20 échelons
- une accélération en début de carrière sur les 2 premières années
- une intégration de l'ensemble des primes et indemnités dans le traitement indiciaire
- une augmentation immédiate de 400 euros
- l'indexation de la valeur du point d'indice au minimum sur l'indice des prix à la consommation.